A DOUAI

Un Suicide

Dimanche matin, à 7 heures et demie, le sieur Auguste Mazure, âgé de 63 ans, ancien mineur, demeurant à Dorignies, coron 2, n° 29, a profité d'une courte absence de sa femme pour se couper l'artère carotide avec un rasoir.

Lorsque Mme Mazure est rentrée chez elle, peu de temps après, elle l'a trouvé mort dans sa cuisine. Le docteur Brel, appelé immédiatement, n'a pu que constater le décès. M. Mazure donnait depuis quelques jours des signes de dérangement cérébral.

Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France. — Dans son assemblée générale du 21 juin, à Boulogne-sur-Mer, l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France a acclamé à l'unanimité M. le commandant Herland, président d'honneur. M. Herland avait été créé président actif de l'Union, mais en raison du mauvais été de sa santé, il avait déclaré ne pouvoir accepter de nouveau ce mandat. Furent également *nommés membres d'honneur* : M. Coez, ancien capitaine des sapeurs-pompiers d'Arras ; M. Lamolinairie, lieutenant des sapeurs-pompiers d'Haubourdin. Le nouveau conseil d'administration fut constitué de la manière suivante : président, M. Boivin, chef de bataillon, commandant les sapeurs-pompiers de Lille ; secrétaire général, M. Duriez, capitaine des sapeurs-pompiers de Seclin ; secrétaire-adjoint, M. Hue, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers de Seclin ; trésorier, M. Poulain, capitaine des sapeurs-pompiers de Denain ; trésorier-adjoint, M. Delahaye, lieutenant des sapeurs-pompiers de La Gorgue ; vice-présidents (série A) : arrondissements d'Avesnes, M. Eliet, capitaine à Sains-du-Nord ; Douai, M. Roussel, capitaine à Aniche ; Valenciennes, M. Laderrière, capitaine à Escaudain ; Arras, M. Daubresse, capitaine à Avion ; délégués (série A) : arrondissements d'Avesnes, M. Meunier, capitaine à Fourmies ; Douai, M. Debruyne, capitaine à Douai ; Lille, M. Faille, capitaine à Armentières ; Valenciennes, M. Ego, capitaine à Saint-Amand ; Arras, M. Leclercq, lieutenant à Arras ; Saint-Pol, M. Cuvillier, capitaine à Saulty.

Vice-présidents (série B) : arrondissements de Cambrai, M. Yager, capitaine à Solesmes ; Dunkerque, M. Fichaux, capitaine à Dunkerque ; Hazebrouck, M. Cortyl, capitaine à Bailleul ; Béthune, M. Spriet, capitaine à Lens ; Boulogne, M. Variel, commandant à Boulogne.

Délégués (série B) : arrondissements de Cambrai, M. Guilbaut, lieutenant à Le Cateau ; Dunkerque, M. Semette, capitaine à Watten ; Hazebrouck, M. Petillon, capitaine à Estaires ; Béthune, M. Dupont, capitaine à Harnes ; Boulogne, M. Berthon, lieutenant à Wimille ; Montreuil, M. Hocq, lieutenant à Montreuil ; Saint-Omer, M. Chevalier, capitaine à Ardres.

L'Union fit choix de la ville de Lille pour son assemblée générale de 1909.

Avant de lever la séance, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

« Les membres de l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France, *réunis en assemblée générale*, à Boulogne-sur-Mer, le dimanche 21 juin 1908,

« *Considérant* que, sous des titres spécieux divers, affectant, pour la plupart, des dehors patriotiques, un certain nombre de sociétés municipales de secours contre l'incendie ont été illicitement organisées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, au mépris de notre législation et des jurisprudences formelles du Conseil d'Etat et du ministère de l'Intérieur ;

« Considérant que ces sociétés libres ne subsistent, en réalité, que pourvues, non moins illicitement, d'armes de guerre, d'uniformes d'apparat copiés sur ceux des sapeurs-pompiers, et surtout d'insignes de grades semblables à ceux de l'armée ;

« Considérant que leur véritable raison d'être est de manifester publiquement dans toutes les occasions de rassemblements un peu importants ; qu'en effet, lors d'un festival récent, auquel furent conviés un certain nombre de corps de sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais, le comité d'organisation a entendu se désintéresser des légitimes protestations soulevées par les officiers présents, du fait de l'assimilation de leurs unités à ces sociétés réfractaires ; que, dans ces conditions, les réunions en armes, hors de la commune, auxquelles l'autorité militaire les autorise à participer, sont toujours un défi public à l'institution même des corps de sapeurs-pompiers ; décident :

« L'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France, n'entendant pas qu'en aucun cas on assimile la situation irrégulière des sociétés dites de « sauveteurs, tireurs, secouristes », etc., à celle des corps de sapeurs-pompiers, engage tous les camarades du Nord et du Pas-de-Calais à n'accepter de participer à aucune fête dont le programme ne comporterait pas formellement une catégorie exclusive à leur corporation. »

DANS L'ARMÉE

Nominations. — Infanterie. — Sont nommés au grade de chef de bataillon : MM. Armand, capitaine breveté au 43e, affecté au 88e ; Lepiniec (Gérard), capitaine hors cadre, affecté au 84e d'infanterie. Sont nommés capitaines : MM. Girandeau, du 74e régiment, affecté au 1er ; Delerue, lieutenant au 1er régiment, affecté au même régiment comme trésorier.

Cavalerie. — Est nommé lieutenant-colonel : M. d'Amonville, chef d'escadron au 21e dragons, affecté au 8e cuirassiers. Est nommé capitaine, M. Bary, lieutenant au 21e dragons, affecté au 6e hussards.

Gendarmerie. — Est nommé chef d'escadron, M. Lebas, capitaine à Roubaix, désigné pour St-Etienne.

Officiers d'administration. — M. Pruvot, gestionnaire des vivres à Dunkerque, est désigné pour la gestion de fourrages de Paris-la-Rappée.

Gendarmerie. — Le ministre de la Guerre a décidé : 1° Que la 3e brigade à pied de Lille et la brigade à pied d'Hazebrouck (Nord), seront réduites d'une unité ; 2° qu'il sera créé à Bollezeele (même département) une brigade de gendarmerie à pied de quatre hommes, y compris le chef de poste.

Interprètes de réserve et de territoriale. — Les interprètes stagiaires de réserve et de territoriale dont les noms suivent ont été nommés officiers interprètes de 3e classe et affectés à la 1re région : MM. Bauer, Delcourt, Hazard.

Mutations. — Réserve artillerie. — Les officiers d'administration de 1re classe dont les noms suivent ont reçu les affectations ci-après, savoir : M. Stefer passe de l'atelier de Douai à la direction de Constantine ; M. Piollaine passe de l'école d'artillerie du 11e corps à la direction de Douai.

Appel en 1908 du personnel du santé des réserves. — Vient de paraître la circulaire relative aux appels des médecins de réserve et de l'armée territoriale en 1908. Les nombres des convocations des médecins sont arrêtés comme il suit :

Armée territoriale (période de deux semaines). — *Médecins-majors de 2e classe*, 27 ; médecins aides-majors de 1re classe, 254 ; médecins aides-majors de 2e classe, 67.

De leur côté seront convoqués les officiers d'administration de la réserve et de l'armée territoriale faisant partie du corps de santé, en nombre ci-après :

Réserve. — 30 officiers d'administration de 2e classe, 110 officiers d'administration de 3e classe, en trois séries pour quatre semaines.

Armée territoriale. — 65 officiers d'administration de 2e classe, 20 officiers d'administration de 3e clase, en trois séries pour deux semaines.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Chez les maçons

L'ordre du jour suivant a été voté à la suite de la réunion tenue, samedi, par les grévistes :

La chambre syndicale des ouvriers maçons et aides, après avoir entendu les explications du comité de la grève et avoir pris connaissance d'une lettre émanant d'un patron de la ville, donnant partiellement satisfaction à la rentrée, décide de ne pas reprendre dans cette maison, tant que tous les patrons n'auront donné satisfaction dans les mêmes conditions.

Elle prévient également les ouvriers travaillant en dehors de la ville, de ne pas croire les bruits tendancieux que certaines personnes étrangères au syndicat font courir au sujet de la reprise du travail. Ce fait est absolument faux. La grève continuera jusqu'à ce qu'il y ait eu entente entre le syndicat ouvrier et le syndicat patronal.

On se sépare aux cris de Vive la solidarité ouvrière de Roubaix.

La chambre syndicale rappelle à tous ses membres qu'ils doivent assister à la réunion forcée, mardi matin, à 8 heures ½, au local habituel, rue Decrême, 162.

LE COMITÉ DE LA GRÈVE.

D'autre part, voici une note des entrepreneurs :

Les entrepreneurs en maçonnerie de Roubaix, informent leurs ouvriers que les chantiers seront ouverts lundi prochain, aux conditions accordées devant M. le juge de paix, soit : Reprise du travail aux conditions actuelles ; à dater du 1er janvier prochain, l'augmentation accordée sera de 3 centimes pour les maçons et 2 centimes pour les manœuvres.

Les ouvriers qui ne reprendront pas le travail lundi sont informés qu'à compter de ce jour, ils ne feront plus partie de notre personnel.

Dernière Heure

ÉLECTION LÉGISLATIVE

DROME

Deuxième circonscription de Valence

Inscrits : 23.319 — Votants : 15.043

MM. Clubert, radical,	5.941	voix
Gazet, rad.-soc.,	3.718	voix
Pey, radical,	3.431	voix
Nadi, socialiste,	1.708	voix

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Chabert, élu sénateur.

La protection des instituteurs

La question de la responsabilité

Paris, 28 juin.

Le ministre de la Justice et le ministre de l'Instruction publique avaient été chargés *par le Conseil des ministres d'élaborer un projet de loi destiné à protéger les instituteurs contre les plaintes dont ils pourraient être l'objet.*

MM. Briand et Doumergue viennent de se mettre d'accord sur un texte qu'ils soumettront, au cours du prochain conseil des ministres, à l'approbation de leurs collègues.

Le projet élaboré substitue à la responsabilité de l'instituteur la responsabilité de l'Etat. L'instituteur n'étant dans sa classe qu'un agent de l'Etat, si un père de famille veut intenter un procès à propos de l'enseignement donné, c'est l'Etat qui devra être mis en cause.

L'Etat aura, par la suite, en dehors des peines disciplinaires, un recours contre l'instituteur, s'il le juge à propos. Mais en principe, l'Etat couvrira l'instituteur, c'est lui seul qui sera responsable vis-à-vis des tiers.

L'AGITATION A VIGNEUX

Vigneux, 28 juin.

A Vigneux, les grévistes se sont livrés à des manifestations tumultueuses. Ils ont parcouru la commune en conspuant la gendarmerie, la troupe et les fonctionnaires. Sur certains points de la route gardés par la troupe, des bousculades se sont produites entre gendarmes et grévistes. Une arrestation a été opérée. Mais afin de calmer l'effervescence des grévistes qui voulaient s'opposer à ce que leur camarade fut emmené, le sous-préfet de Corbeil a fait relâcher ce manifestant. Il sera cependant l'objet de poursuites judiciaires.

A Villeneuve-le-Roi, on a arrêté un gréviste qui tentait de débaucher quelques ouvriers.

Les sociétés de préparation militaire de France

Paris, 28 juin.

Le Président de la République s'est rendu *au jardin des Tuileries, où l'Union des sociétés de préparation militaire de France avait* organisé son 27e concours annuel d'instruc*tion militaire de tir et de gymnastique.*

Ce concours est présidé chaque année par le chef de l'Etat, mais l'an dernier, le Pré*sident de la République n'y avait pas assisté*, parce qu'en raison des événements du Midi, M. Fallières avait décidé de ne paraître *dans aucune fête.*

Trois mille jeunes gens appartenant à cent soixante sociétés de préparation de toutes les *régions de France, prennent part aux diverses épreuves de ce concours et au défilé* qui le termine.

Le *Président de la République, très acclamé*, a été reçu par le ministre de la Guerre.

Le défilé des sociétés a été très réussi.

Une lettre de Gilberte Girault

La jeune fille révèle le nom de l'auteur du crime de Tours

Tours, 28 juin.

On se souvient de l'assassinat d'une rentière qui fut commis il y a quelques mois dans le faubourg de la Tranchée, à Tours, et qui passionna l'opinion publique.

Les soupçons se portèrent sur une jeune fille que tout semblait accuser, et, en effet, Gilberte Girault fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Pendant tous les débats il y eut de vives polémiques dans la presse locale, dans laquelle l'accusée avait des défenseurs convaincus.

Or, *Gilberte Girault*, qui est toujours détenue à la prison de Tours, vient d'écrire une lettre aux époux Fergon, chez qui son père, avant la Cour d'assises, était employé, et révèle le nom véritable de l'auteur du crime.

De l'ensemble de cette lettre il semble résulter que son attitude jusqu'à maintenant était subordonnée à une volonté sous laquelle elle pliait.

Il est probable que le procès va recommencer à nouveau, et dans ces conditions, il nous promet des débats fort intéressants.

Les Persans fuient leur patrie

Tiflis, 28 juin.

De nombreux Persans appartenant aux *milieux politiques sont arrivés à Tiflis fuyant* Téhéran, et trois gouverneurs de province se sont réfugiés en territoire russe.

Le gouverneur d'Ardebil a fait fermer les clubs politiques sur l'ordre qui lui en est venu de Téhéran. Aucune résistance n'a été opposée.

Le calme règne à Ardebil. Les mollahs, les commerçants et les artisans ont envoyé au chah de nombreux télégrammes où ils l'assurent de la fidélité de son peuple.

A la suite des événements de Téhéran les fabriques et les maisons de Moscou ont interrompu complètement l'exportation en Perse, ordinairement très importante en étoffes et sucres. De grandes quantités de marchandises sont arrêtées à mi-chemin.

LILLE

Les adieux du "Progrès du Nord" à son Secrétaire Général M. PAUL ASSOIGNION

Le Progrès du Nord a fait, hier dimanche, ses adieux à son secrétaire général, M. Paul Assoignion, appelé par l'estime de tous aux délicates et hautes fonctions de secrétaire général de la mairie de Lille.

C'est en un banquet, à la Brasserie Universelle, que s'exprimèrent les regrets unanimes que cause M. Assoignion en quittant notre journal auquel il apparte*nait — c'est le mot — depuis vingt-huit* ans.

Cette fête, si l'on peut ainsi qualifier une manifestation empreinte de mélancolie, eut ceci de rare que grand fut le *nombre de ceux qui y prirent part* et que la plus étroite intimité ne cessa d'y régner.

Chose rare mais explicable. En effet, à côté de ceux qui appartiennent à un titre quelconque au *Progrès du Nord*, s'étaient assis les amis, les nombreux amis de M. Assoignion !

Au premier rang, M. Hayez, sénateur du Nord, avait tenu à apporter à notre secrétaire général l'expression de son estime et de son affection. MM. Bersez, Maxime Lecomte, Scalfort, Auguste Potié, Trystram, sénateurs ; Dron, député ; Dassonville, président du Tribunal civil ; Georges Potié, maire de Loos ; Jolivet, conseiller d'arrondissement ; Sandrart, conseiller général ; Paillot, professeur à la Faculté des Sciences ; Conem, adjoint au maire d'Armentières ; Plouvier, secrétaire du Comité du Monument André ; Legrand président des *Fils des Trouvères* ; Edouard Oudart, président de l'Académie d'Armes du Nord, et de nombreuses autres notabilités empêchées par diverses raisons importantes avaient envoyé des télégram*mes ou des lettres qui traduisaient leurs* sentiments en termes excessivement flatteurs pour le caractère de M. Assoignion. Parmi tous les convives, réunis dans la chaleur d'une identique amitié, citons MM. Vaillant, directeur du *Progrès du Nord* ; Georges Robert, rédacteur en chef ; Fanyau, maire d'Hellemmes ; Gachlinger, commissaire central ; de Lauwereyns, Malaquin, professeur à la Faculté des Sciences, vice-président du *Comité Lillois du Progrès du Nord* ; docteur Dutilleul, Doutrelon de Try, docteur Bedart, *professeur à la Faculté de Médecine* ; de Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres ; docteur Bourée, Rodière, commissaire spécial du bassin houiller ; Faudot, commissaire spécial à la Préfecture ; Graignon, receveur municipal d'Armentières ; Leprêtre, receveur municipal d'Haubourdin ; Edmond Leleu, *ancien adjoint au maire de Lille* ; Merchier, juge de paix ; Aldebert, directeur du Mont-de-Piété ; Dufay, avocat ; Bourelle, chef de la Musique des Pompiers ; Oscar Petit, Isbled et Lamolinairie, percepteurs ; Derael, Joseph Daufy, Newham, Siauve-Evausy, Jeandouzy, Henri Dugardin, Boulogne, Nadaud, journalistes ; Simonnet, Carrez, Leduc, les rédacteurs et les typographes du *Progrès*, etc., etc., etc.

Après un repas très soigné dont l'orchestre de la Brasserie Universelle et deux des artistes actuellement en représentation à cet établissement préparèrent exquisement l'heureuse digestion, des discours furent prononcés.

Des discours ?... Est-ce bien cela ? Non ! Ce ne fut pas, ce fut loin d'être l'obligatoire conclusion des réjouissances gastronomiques. Les paroles qui furent prononcées étaient attendues. On n'était venu là que pour les entendre et tout le reste, on le sentait, n'était qu'accessoire.

M. le sénateur Hayez prit le premier la *parole en qualité de président du banquet*. Après avoir lu certains des télégrammes d'excuses, il parla de M. Assoignion comme on parle d'un ami dont pas une pensée, pas un sentiment ne diffèrent de ceux qu'on éprouve soi-même.

Un vieux républicain, un démocrate inébranlable et droit tel fut l'homme auquel M. Hayez, aux applaudissements de tous, donna l'accolade fraternelle !

Ce fut notre rédacteur, M. Georges Robert, qui se chargea de dire ce qu'avait *été M. Assoignion journaliste*. Il le fit avec cette chaleur, cette saisissante vérité d'expression qui lui sont coutumières.

Il évoqua les jours très lointains où, quelques minutes passées dans la salle de rédaction du *Petit Nord*, décidèrent de la vie de notre secrétaire général. Il le montra combattant à ses côtés au *Progrès du Nord*, depuis dix-huit ans, inlassable, jamais abattu par les revers, satisfait du devoir professionnel accompli, cette presque unique satisfaction des vies de journalistes. Il termina en assurant à celui qui s'en va que le *Progrès du Nord*, imprégné de sa personnalité, resterait sa maison.

M. Vaillant, au nom du Conseil d'Ad*ministration et du Comité politique du Progrès*, prit aussi la parole. Après avoir exprimé ses sentiments personnels de sympathie, il lut l'ordre du jour que le Conseil d'administration, c'est-à-dire des hommes comme MM. Auguste Potié, Bersez, Maxime Lecomte, Trystram, Dron, Delcroix, Hayez, Sandrart, etc., vota à l'unanimité lorsqu'il apprit le départ de M. Assoignion. C'est, cet ordre du jour, pour un homme et un républicain, la plus pure récompense d'une vie de labeurs ininterrompus.

Le voici :

« Le Conseil d'administration et le Co« mité politique du *Progrès du Nord* fé« licitent chaleureusement M. Paul As« soignion de la situation qui vient de « lui être si judicieusement confiée. Mais « ils tiennent à exprimer les vifs re« grets que leur cause le départ d'un col« laborateur qui, depuis 28 ans, se dé« pense sans compter au *Progrès du « Nord*.

« Ils lui expriment leur affectueuse « sympathie et leur reconnaissance sin« cère pour les services signalés qu'il a « rendus au journal et à l'idée républi« caine pendant sa longue et irréprocha« ble carrière ».

M. Vaillant termina en exprimant les regrets qu'éprouvent unanimement tous les *collaborateurs du Progrès du Nord* en voyant M. Assoignion les quitter.

M. Malaquin parla au nom du *Comité Lillois du Progrès du Nord*, puis Me de Lauwereyns assura M. Assoignion que ses amis lui resteraient fidèles et qu'ils verraient toujours en lui le secrétaire général de la rédaction du *Progrès du Nord*.

Enfin, MM. Joseph Daufy et Doutrelon de Try, au nom de l'*Arbre de Noël*, dirent leur affection pour le vieux camarade lillois follement épris de sa ville.

Très ému, M. Assoignion se leva pour remercier. Il ouvrit son cœur et trouva pour traduire son émotion à la veille d'abandonner ce qui avait été jusque-là sa vie, des mots qui touchèrent ses amis.

Il dit le temps où ses veines étaient pleines d'un sang enthousiaste ; les jours pénibles, les nuits de veille, toute cette *vie de fièvre supportée, préférée* à la vie tranquille par amour du métier.

Mais tout à coup il sentit la nécessité, le devoir de s'arrêter à cause surtout de ceux qu'il aime et qui vivent par lui. Il dut accepter de quitter le *Progrès* pour un autre poste qui n'est pas moins important mais qui ne l'astreindra plus à ce travail de nuit qui avait lentement miné sa santé !

M. Assoignion retraça le combat qu'il dut soutenir pour surmonter l'appréhension de cet arrachement et il remercia ses amis d'être venus si *nombreux pour* en adoucir l'amertume !

Aux applaudissements de tous, M. Assoignion assura qu'il restait fidèle à son passé et que secrétaire général de la mairie il serait toujours ce qu'il était secrétaire général du *Progrès du Nord* : républicain et démocrate !

Tous les convives, lorsque M. Assoignion eut cessé de parler, entonnèrent un « vivat ». Ce fut la fin de cette fête émouvante. C'en fut aussi le résumé, car ce « vivat » souhaitait au bon citoyen de longues années pour le bien de sa ville. Puis tous les convives défilèrent devant M. Assoignion et pour la plupart lui donnèrent l'accolade.

... Certes, il est dur d'abandonner une carrière pour laquelle on a vécu tous ses instants, mais quelle consolation de la terminer ainsi et quel encouragement pour l'avenir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET

DU

Commerce en gros des Vins et Spiritueux

Assemblée générale et banquet du commerce en gros des vins et spiritueux

Les membres du Syndicat central du commerce en gros des vins et spiritueux du Nord ont tenu, dimanche, à l'annexe du Grand-Hôtel, leur assemblée générale.

Au cours de cette réunion que présidait M. Goulet, secrétaire général du syndicat national, les marchands de liqueurs ont discuté les intérêts de leur corporation. Le secrétaire fit connaître la *situation morale et financière de la société*, puis M. Goulet prit la parole. Il excusa tout d'abord l'absence de M. Forsans, président du Syndicat National, et s'éleva contre le privilège des bouilleurs de cru. Il protesta en outre contre la loi sur les fraudes et demanda qu'avant de passer à son application on s'occupât des fraudeurs du Midi.

Un souvenir, hommage de gratitude, fut ensuite offert à M. Alphonse Doyez, secrétaire honoraire, archiviste, en fonctions depuis la fondation du Syndicat.

Après quoi on procéda à la distribution des récompenses aux employés comptant plus de 15 ans de bons et loyaux services. Ont obtenu :

Grand diplôme d'honneur. — M. Charles Vergote, ouvrier chez MM. Gruyelle frères, à Lille, depuis le 15 mars 1876.

Médailles de vermeil. — M. Grégoire Masse, comptable chez M. Fauchille, à Masnières (Nord), depuis le 25 septembre 1878.

Mlle Antoinette-Caroline Lemoisne, employée chez M. Martial Deleplancque, à La Bassée, depuis le 1er novembre 1878.

Médaille de la ville de Lille. — M. Désiré Debcudt, tonnelier chez M. Charles Van den Heede, à Lille, depuis le 5 septembre 1881.

Médailles d'argent. — M. Camille Montaigne, ouvrier chez M. Henri Lemaire, à Willems, depuis le 5 juillet 1880.

M. Denis Lesne, ouvrier chez M. Pottier Richard à Fontaine-au-Bois, depuis le 1er mars 1882.

Médaille de la Chambre de commerce de Dunkerque. — M. Emile Prouvost, ouvrier chez MM. Rigot-Stalars fils, à Lille, depuis le 5 janvier 1883.

Médailles de première classe. — M. Jules Lévecque, ouvrier chez M. Duriez-Dulemple, à Lomme, depuis le 16 mars 1885.

M. Victor Deruelle, employé comptable chez M. F. De Swarte, à Hazebrouck, depuis le 28 mai 1885.

M. Jules Delobel, chef de chais, chez M. Lessens fils, à Lille, depuis le 5 avril 1888.

Médailles de bronze. — M. Jérémie Rousseau, employé chez MM. E. et R. Neveijan frères, à Steenvoorde, depuis le 15 septembre 1888.

M. Henri-Fidèle-Joseph Frémeaux, garçon de magasin chez MM. Callens frères, à Wambrechies, depuis le 6 janvier 1891.

M. Edmond Laloux-Lescute, conducteur-livreur chez M. O. Merlier-Sébert, à Carvin, depuis le 1er mars 1891.

Comme de coutume un splendide banquet où abondaient les vins généreux succéda à cette assemblée.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Goulet, Rigot-Stalars, président du Syndicat du Nord ; Houbron, président honoraire ; Brackers d'Hugo, adjoint au maire ; Fiévet, député ; MM. *Eugène Vaillant*, président de l'Union commerciale ; Denomaison, secrétaire du Syndicat de la Seine-Inférieure ; Van den Brugge, vice-président des courtiers en gros de Belgique ; Wens, vice-président du Syndicat de Lille ; Brochier fils, secrétaire général du Comité des marchands de vins de Belgique ; Dubosc, directeur du Moniteur vinicole ; Maillard, président du Syndicat de l'Aisne ; Rossignol, trésorier honoraire du Syndicat de Lille.

Dans la salle, où se trouvaient plus de cent vingt convives, on remarquait aussi MM. Ravet de Monteville, président du Syndicat des pêcheurs ; Gras-Hausénines, *de Fourmies* ; *Doyez*, archiviste ; Teruphésines, d'Houplines.

Au dessert des orateurs très nombreux prirent la parole. La place nous manquant c'est à regret que nous ne reproduisons pas les superbes et vibrants discours qui y furent prononcés.

M. Rigot-Stalars prend le premier la parole. *Après avoir présenté M. Goulet remplaçant M.* Forsans, président du Syndicat national, il souhaite la bienvenue aux délégués des autres groupements et notamment à M. *Vaillant qui, dit-il*, mène avec énergie une lutte parallèle sur un terrain différent du leur. Il fait l'éloge des lauréats, remercie M. Houbron de son dévouement et le *félicite d'avoir été élevé à la vice-présidence du* Syndicat national.

Au président succède M. Brackers-d'Hugo, adjoint au maire. Il *excuse l'absence* de M. Delesalle, maire de Lille, et constate avec joie que les membres du Syndicat sont des plus étroitement unis.

M. Fiévet, député de Caudry, parle au nom des parlementaires. Il remercie l'Association de sa gracieuse invitation et félicite les membres de s'être groupés pour la défense de leurs intérêts. Il s'élève contre la licence nouvelle imposée aux cafetiers et proteste contre le droit sur l'absinthe.

M. Eugène Vaillant, *président de l'Union commerciale*, se lève pour déclarer que le concours de cette Association est entièrement acquis au Syndicat des vins et spiritueux du Nord.

Il préconise l'union entre tous les commerçants pour parvenir par la solidarité et l'action commune à la défense effective des intérêts de notre *région*.

MM. Van den Brugge, Denomaison, Morin, remercient ensuite le Syndicat de les avoir si bien accueillis.

M. Desruelles parle au nom des lauréats.

On entend après lui M. Goulet, de Paris. « J'aurais voulu, dit-il en commençant, que le discours de M. Desruelles fut empreint de moins d'humilité. Tout Français, s'écrie M. Goulet, porte dans sa poche le bâton du patronat, et l'orateur démontre que la prospérité d'un établissement n'est pas seulement due au dirigeant mais aussi au dévouement de ses ouvriers qui ont le droit de se considérer comme ses collaborateurs.

M. Goulet se déclare absolument partisan de l'amélioration du sort de chacun, mais il ne saurait admettre les théories de la lutte des classes. L'orateur fait un appel à l'union de tous les commerçants et boit à la prospérité de tous les camarades.

Il est *frénétiquement applaudi*.

M. Nénon, président du Syndicat des cabaretiers, termine la série des discours.

ELLES FONT DU POTIN, LA POLICE LES ARRÊTE

Trois jeunes filles, Joseline Vanhœdonck, 21 ans, Anna Leemans, 25 ans, et Marie Marchand, *originaires de Bruxelles*, étaient depuis plusieurs semaines en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, salle St-Côme. Ennuyées de *ne pouvoir jouir* d'un peu de liberté, elles ont, dimanche soir, tenté de s'évader. Elles brisèrent un carreau, *une armoire et menèrent un tel tapage* que le concierge fit appeler la police.

Des agents s'y rendirent et les arrêtèrent *pour les conduire au poste du 3e* arrondissement. Elles seront poursuivies, paraît-il, pour destruction d'objets d'utilité publique.

Les accidents

Un ouvrier tombe d'une échelle et se brise le poignet

Un grave accident s'est produit dimanche soir, vers six heures, sur la Grande-Place, à proximité de la *rue Nationale*. Un ouvrier, M. Joseph Charcels, 41 ans, habitant rue de la Barre, 65, employé chez M. Glorian, artificier, *était monté sur une échelle dans* l'intention de pendre quelques lanternes à un mât quand il perdit tout à coup l'équilibre. D'une *hauteur de trois mètres*, l'infortuné tomba sur le sol, la tête et les mains en avant. Le malheureux se brisa les deux poignets et se fit des blessures assez profondes au front et aux jambes. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Rouzé, le blessé a été reconduit à son domicile.

Un pompier fait un faux pas

Un pompier, M. Louis Laloy, 27 ans, de service à l'Hippodrome, descendait dimanche après-midi, vers quatre heures, un escalier, *lorsqu'il fit un faux-pas* et dégringola. M. Laloy ne s'est, très heureusement, fait que des contusions sans gravité à la face.

DANS LA POLICE

— M. *Martin*, *commissaire de police* à Argentan, est nommé en remplacement de M. Baudrez.

— M. Clarisse, secrétaire de police au 7e arrondissement, qui prit part au dernier concours, est nommé commissaire de police à Evian-les-Bains (Haute-Savoie). Toutes nos félicitations.

67

LOINTAINE REVANCHE

DEUXIEME PARTIE

FLEUR DE JOIE

Par Daniel LESUEUR

Son sortilège grisa Gurdenthal. Il se haussa jusqu'à cette bouche, qui, vivement, se détourna.

— « Non, non... Puisque vous saviez si bien vous contenir quand vos intérêts étaient en jeu, exercez donc pour m'obéir cette belle domination sur vous-même.

— Vous me raillez, méchante. Mes intérêts seuls n'étaient pas en jeu...

— Non, il y avait les miens. Vous ne vous en souciez guère.

— Je vous ferai plus riche que cette affaire ne vous aurait faite.

— Suis-je une femme d'argent ?

— Je donnerai une situation exceptionnelle à votre mari.

— Plaisantez-vous ? On doit créer un sous-secrétariat d'Etat des chemins de fer. Edouard sera directeur général, c'est-à-dire plus que le sous-secrétariat d'Etat, qui changera suivant les *ministères*.

— Mais je n'ai pas dit non, » cria Gurdenthal.

— « Vous n'avez pas dit oui.

— Je dois réfléchir. Une affaire aussi grave ne se traite pas en une heure.

— *Donnez-moi une espérance.*

— Que me donnerez-vous en échange ?

— Une autre espérance.

— Ah ! démone... » *cria-t-il, moitié riant*, moitié furieux, dans l'exaspération de son désir « Un baiser !... un baiser !... » sollicitait-il hors de lui.

Souriante, miraculeusement tentatrice, elle fit le mouvement de céder.

— « Prenez garde, » dit-elle, « je serai en avance sur vous. Je pourrai tout exiger ensuite.

— Tu exigeras ce que tu voudras... »

Elle lui abandonna un instant ses lèvres. Il en demeura tout pâle, éperdu, à sa merci.

— « Vous reviendrez ?... » suppliait-il humblement, quand il la vit s'arracher de ses bras, résolue, prête à partir.

— « Je reviendrai si vous accueillez le projet dont je vous ai parlé.

— Je ne dis pas non. Je crois que c'est faisable, ma chère amie. Je vous donne ma parole d'honneur d'étudier la chose à fond. Apportez-moi des chiffres exacts, des engagements précis.

— Ah ! » dit-elle comme emportée par l'enthousiasme, « vous êtes le maître, l'arbitre des événements. Que c'est beau une telle force ! Je vous vois si puissant que cela me tourne la tête... Et je pourrais vous adorer !... »

Ce fut lui qui perdit la tête.

— Reviens, » murmura-t-il avec passion. « Tu ne t'en repentiras pas. »

IV

L'Orpheline

Aux Ternes, dans la rue des Acacias, on voit une grille surmontée d'une pancarte de bois noir, sur laquelle se lisent ces mots peints en jaune :

INSTITUTION DE Mme PRUNET

Sur la façade blanche de la maison, qui apparaît en recul, se détache, — mais en lettres noires, — cette autre inscription :

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES

Préparation aux Examens

Entre la grille et la maison, une étroite cour bitumée offre en son milieu une pelouse arrondie, grande comme une roue d'omnibus, au centre de laquelle se pulvérise un mince jet d'eau. Derrière la maison, s'étend un rectangle sablé, planté de quelques arbres poussiéreux. Un trapèze, une balançoire, se dressent au fond. Le long des murs et à leur pied, s'étale une bande de terre végétale, bordée d'un buis malade, sur laquelle, de-ci, de-là, poussent un brin de réséda, un héliotrope anémique, un rosier qui n'a jamais donné de fleurs. Cela représente les petits jardins des pensionnaires. Quelques bancs de bois forment encore l'ornement de cet enclos.

Ce lieu est empreint de tristesse, de laideur, de pauvreté. Les hautes maisons voisines l'enferment entre des murailles presque aveugles, — arrière-façades où s'appuieront les constructions futures. L'ancien petit pensionnat disparaîtra bientôt pour faire place à quelque bâtisse de rapport. Il a cet aspect terne et grisâtre des choses et des gens qui, ayant vécu trop de jours pareils, n'attendent plus aucun changement que de la mort.

Toutefois, aux heures de récréation, le préau lugubre retentit de cris de joie, de frais éclats de rire. La discipline de Mme Prunet n'a pas l'austérité que ferait présager sa demeure. Aussi pauvre que ses élèves, elle les nourrit de légumes secs, les abreuve d'abondance, et les couche dans des dortoirs nus, à l'atmosphère fade, imprégnée d'une odeur de vieilles boiseries, de vieilles laines. Mais c'est qu'elle ne peut pas faire autrement. Si elle possédait quelque chose, les petites en auraient une part plus large qu'elle-même. Si peu de douceurs que Mme Prunet leur donne, elle y met parfois de sa poche. Il arrive que les trimestres soient en retard. Et comment renvoyer une enfant qui, chez ses parents, mangerait peut-être encore plus mal et moins souvent qu'au pensionnat ?

Un après-midi du mois de mai, trois petites filles étaient assises à l'ombre, dans la cour. L'absence des écolières, le silence des classes au delà des portes vitrées, on ne sait quoi de plus brillant dans l'air plein de soleil, semblait annoncer que c'était dimanche. L'une de ces enfants, une longue fillette au teint pâle, âgée de treize à quatorze ans, dit tout à coup :

— « C'est triste tout de même de n'avoir jamais de sortie.

— Moi, ça m'est égal, » s'écria une toute petite de six ans, placée aux pieds des deux autres sur un tabouret, « puisque toi et Sylvaine vous habillez ma poupée.

— Pauvre mioche !... » dit Sylvaine en souriant à la première qui avait parlé. « Quand elle aura notre âge, elle verra... »

Notre âge !... A treize ans, cette petite fille enviait l'insouciance d'une plus jeune, se prévalait avec une fierté mélancolique de sentir l'isolement de sa vie ! Comment rendre l'amertume de son exclamation enfantine ?

— « Oh ! toi, Sylvaine, » reprit sa pâle compagne, « tu as encore de la chance. Tu as ta marraine, qui t'emmène quelquefois. Quand tu seras grande, elle te prendra chez elle... Ah ! bien, vrai, je ne te plains pas.

— Mais non, Mathilde, elle ne me prendra jamais chez elle.

— Pourquoi ?

— Veux-tu que je te dise un secret ?

— Oh ! oui... Je te jure de ne jamais vendre la mèche.

— Mais il faut qu'Estelle s'en aille, » dit Sylvaine en regardant la petite de six ans.

— « Voilà !... » cria Estelle en pleurnichant. « Ça va recommencer. Vous deux, les grandes, vous me renvoyez toujours.

— Sois gentille. Si tu t'en vas un instant, on mettra ce petit velours à la jupe de ta fille.

— A la jupe... Tout autour ?...

— *Non, comme ça, sur le devant.* Regarde un peu si ça aura du genre.

— Oh ! c'est chic... Alors je m'en vais me balancer. Mais *rappelez-moi bientôt*.

— Pauvre bébé ! » dit Sylvaine en la regardant s'éloigner. « Nous sommes bien contentes de l'avoir, tu ne trouves pas, Mathilde ? C'est quelqu'un à rendre heureux. La joie que nous lui faisons en confectionnant la robe de sa poupée suffit à notre dimanche.

— Ça te suffit peut-être. Moi, je trouve ça rasant. Allons, dis-moi ton secret.

— Eh bien ! voilà, ma petite Mathilde, ma chérie. Mais il faut que je t'aime pour te confier cela. Embrasse-moi. »

Les deux fillettes s'embrassèrent. Il y eut plus d'effusion de la part de Sylvaine, dont le cœur débordait d'inutile tendresse. Aussi grande que sa compagne, elle n'avait pas le même aspect chétif. Sa taille développée annonçait comme prochaine l'éclosion féminine. Son visage, aux traits charmants aux yeux bleu sombre, rayonnait de santé. Une opulente natte de cheveux châtain clair lui tombait jusqu'à la ceinture. Un petit air de douceur sérieuse rendait sa physionomie tout à fait attirante.

— « Ecoute mon secret, » dit-elle. « Madame Chabrial n'est pas ma marraine.

— Qu'est-ce qu'elle est alors ? Ta mère ?

— Oh ! non. Oh ! je ne le voudrais pas ! » s'écria Sylvaine en un mouvement révolté.

— « Pourquoi ? » fit l'autre, stupéfaite. « N'est-elle pas très riche ?

— Cela m'est bien égal ! Ma maman était si belle, si bonne, si tendre !... Oh ! ma maman, si tu l'avais connue... »

Un sanglot gonfla la poitrine de Sylvaine.

— « Qu'est-ce que c'était que ta maman ? Une grande dame comme madame Chabrial ?

— Non, une ouvrière. Mais tellement meilleure ! Oh ! si elle n'était pas morte... »

Cette fois, les larmes jaillirent.

— « Pauvre Sylvaine !... Est-ce qu'il y a longtemps que tu l'as perdue, ta mère ?

— Bientôt six ans, et d'une façon terrible. Elle est morte de faim, dans un canot, après l'incendie de la *Coquette-Lucie*, un grand navire... Nous avons erré plusieurs jours en mer... Les provisions étaient épuisées...

— Oh !... cria Mathilde, saisie. « Tu étais, *dans le canot* ?

— Oui... papa aussi.

— Il n'est pas mort ?

— Non, pas là.

— Il est mort ensuite ?

— Je ne sais pas. On m'a dit qu'il avait disparu, qu'il m'avait abandonnée. Je ne peux pas le croire. Il était dur pour moi, il me faisait peur... Mais, de lui-même, il ne m'aurait pas abandonnée.

— Alors ?

— Eh bien ! je ne sais pas. Je ne peux rien te dire. »

Une vive rougeur couvrit les joues de Sylvaine. Elle baissa les paupières et se tut.

— Oh ! » dit Mathilde, frémissante de curiosité, « raconte-moi tout, ma petite Sylvaine.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue Nationale, Lille